

GERALD DARMANIN MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué

Communiqué

www.economie.gouv.fr

Paris, le 19 octobre 2017 N° 98

Les douaniers de Dunkerque saisissent plus de 13 tonnes de cigarettes de contrebande

Gérald DARMANIN, ministre de l'Action et des Comptes publics, félicite les agents des douanes de Dunkerque qui viennent de saisir **13,2 tonnes de cigarettes de contrebande** au moyen de deux saisies à quelques jours d'intervalle.

 Le 4 octobre, les douaniers de Dunkerque ciblent pour contrôle un conteneur en provenance de Singapour, censé renfermer 348 cartons d'ustensiles de cuisine destinés à être livrés par camion en Belgique.

Le chien « LAB », spécialisé dans la détection de tabac, marque un vif intérêt pour le conteneur : à l'ouverture de celui-ci, les douaniers découvrent des cartons de cigarettes de contrebande, à l'exclusion de toute autre marchandise. Au total, 51 450 cartouches de cigarettes de contrebande sont saisies, représentant 10 tonnes de tabac. Une enquête judiciaire est sur le point d'être ouverte.

 Le 10 octobre, c'est au départ du ferry à Loon-Plage que les douaniers de la brigade de surveillance de Dunkerque interceptent un ensemble routier à destination de la Grande-Bretagne.

Les documents de transport couvrent un chargement de vin et indiquent des numéros de tracteur et de remorque différents de ceux figurant sur les plaques de l'ensemble routier. Les douaniers procèdent au contrôle du chargement et découvrent derrière des palettes de vin, des palettes filmées de plastique noir sans étiquette. Après ouverture, ils constatent la présence de cartouches de cigarettes pour un total de 3060 kg.

Le chauffeur, jugé en comparution immédiate au tribunal correctionnel de Dunkerque a été condamné vendredi 13 octobre à six mois de prison avec sursis ainsi qu'à une amende douanière d'un million d'euros correspondant à la valeur de la marchandise saisie.

La douane est mobilisée pour la protection du territoire français et la lutte contre tous les trafics, notamment le trafic de tabac de contrebande. Le Ministre a souhaité que leur action soit soutenue et intensifiée dans le cadre du Plan tabac, annoncé le 20 septembre conjointement avec la Ministre de la santé et des solidarités Agnès Buzyn.

Au cours des trois dernières années, les services douaniers ont saisi 1500 tonnes de tabac.

POUR ALLER PLUS LOIN

La vidéo de la saisie : https://youtu.be/JzSHXhAXcyk

Les photos la saisie : https://www.flickr.com/gp/douanefrance/4H7054

Crédit images : Douane française

Contact presse:

Cabinet de Gérald DARMANIN 01 53 18 45 03 presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr
Douane 01 57 53 41 03 – 06 64 55 60 23 presse@douane.finances.gouv.fr

